



Helen Keller International – Guinée

Termes de références

**Pour les services d'une consultant pour réaliser l'analyse situationnelle du passage de la
Supplémentation en Vitamine A (SVA) des campagnes en routine**

Adresse : Landréah, Corniche Nord. Bp : 6050 /Conakry- Rép. de Guinée

Téléphone : +224 625 25 90 09 / 625 25 90 01

Introduction

Helen Keller International est une organisation à but non lucratif dont l'objectif est de sauver les vies et améliorer la santé visuelle des populations vulnérables dans le monde en luttant contre les causes et les conséquences de la cécité, de la mauvaise santé et de la malnutrition. Helen Keller Intl Guinée invite tous les soumissionnaires éligibles à soumettre des propositions pour conduire une analyse situationnelle pour le passage de la Supplémentation en vitamine A (SVA) de la campagne en routine ;

Cette Demande de Propositions, vise à sélectionner un cabinet ou un consultant qui est susceptible d'offrir à Helen Keller Intl Guinée le meilleur rapport qualité-prix, quand les facteurs à la fois techniques et financiers sont combinés.

Admissibilité des soumissionnaires

Cette Demande de Propositions est ouverte aux entités non-gouvernementales qui sont considérées capables de mettre en œuvre l'étendue du travail, en étant reconnues pour leur intégrité et leur éthique professionnelle, et qui répondent aux critères d'admissibilité énoncés dans cette section.

Les soumissionnaires qui soumettent des propositions en réponse à cette demande de propositions doivent satisfaire aux exigences suivantes :

- 1) Être une entité non gouvernementale (sociétés à but lucratif) légalement enregistrée en vertu des lois du pays où elle opère ;
- 2) Avoir démontré sa capacité et son expertise dans la mise en œuvre de l'étendue des travaux ;
- 3) Avoir achevé les procédures requises de représentations et certifications incorporées dans cette demande de propositions ;
- 4) Être disposé à se conformer aux règles et réglementations pertinentes des donateurs et aux exigences de Helen Keller Intl. ;

Remarque : Helen Keller ne doit pas octroyer de contrat à une entreprise interdite, suspendue ou proposée pour exclusion par le gouvernement des États-Unis, ou une entreprise qui propose de faire affaire avec des sociétés ou des dirigeants de sociétés interdites, suspendues ou proposées pour exclusion, dans l'exercice de leurs obligations.

Helen Keller Intl doit évaluer toutes les propositions reçues, conformément aux critères d'évaluation décrits dans ce document.

I. Context et justification

La supplémentation en vitamine A (SVA) est une des approches privilégiées dans la lutte contre la mortalité infantile, la prévention de la carence en vit A et la promotion de la croissance des enfants de 06 à 59 mois dans les pays en développement.

La supplémentation en vitamine A (SVA) deux fois par an peut réduire la mortalité jusqu'à 24 % lorsqu'elle atteint au moins 80 % des enfants de moins de cinq ans dans des zones où la mortalité des moins de cinq ans (M5) et la carence en vitamine A (CVA) sont des problèmes de santé publique importants.¹

1

Cette supplémentation peut être réalisée lors des campagnes de masse (Journées nationales de vaccination) souvent très onéreuses mais permettant de toucher le maximum d'enfants éligibles. Ces journées nationales de vaccination, n'ont pas pour vocation de perdurer indéfiniment. La fin de ces Journées Nationales de Vaccination, et la rareté des ressources financières pour leur continuation nous imposent en tant qu'acteurs de réfléchir sur des stratégies alternatives pérennes permettant d'aboutir à une couverture optimale de la supplémentation en vitamine A des enfants de 06 à 59.

L'introduction de la supplémentation en vitamine A dans les activités de consultation de routine constitue une alternative crédible à cette préoccupation et se présente désormais comme une nécessité. Les partenaires GAVA (Global Alliance Vitamine A) sont notamment unanimes qu'il faut aller à la routine tout en s'insérant dans un mécanisme global du système de santé en vue de la pérennisation de la supplémentation en vitamine A en Guinée.

Le processus du passage des campagnes à la routine en Guinée a connu plusieurs étapes :

- Révision des documents :
 - 2015 : Directives sur la vitamine A, carnet de santé et des fiches infantiles et CPN ;
 - 2020 : Manuel des normes et procédures de prévention des carences en micronutriments
- Essais de stratégie :
 - Le modèle des 40 communes de convergences réparties dans les 7 régions (Boké, Mamou, Kindia, Labé, Faranah, Nzérékoré et Kankan) à travers la mise en œuvre de la politique de santé communautaire prenant en compte la supplémentation en vitamine A des enfants de 6-59 mois ; cette stratégie a débuté en 2018 ;
 - L'appui de la Banque mondiale dans les régions de Labé et de Faranah pour la période 2018-2020 et dans les régions de Kankan et Kindia pour la période de 2021-2023. Cette stratégie ne couvre que les enfants de 6-11 mois pour la supplémentation en vitamine A.

De nombreuses lacunes ont été identifiées à travers ces modèles. De plus, la Guinée n'a pas développé un plan de transition permettant de façon progressive de passer de la SVA en campagne vers la routine. D'où l'intérêt en avril 2022 du démarrage du processus d'élaboration d'un plan de transition pour le passage des campagnes vers la routine, un draft de document a été élaboré. Ce présent document s'inscrit pour réaliser une étude situationnelle pour permettre d'enrichir le draft de document de transition et surtout d'élaborer un guide opérationnel pour la mise en œuvre dudit document de transition.

II. OBJECTIFS

1. Objectif Général

Imdad A, M.-W. E. (2017). Vitamin A supplementation for preventing morbidity and mortality in children from six months to five years of age (review). Cochrane Database of Systematic Reviews, DOI: 10.1002/14651858.CD008524.pub3. WHO defines VAD as a public health problem if the prevalence of night blindness is 1% or higher in children 24–59 months of age or where the prevalence of VAD (serum retinol 0.70 µmol/l or lower) is 20% or higher in infants and children 6–59 months of age.

La présente consultance vise à conduire une analyse situationnelle pour le passage de la SVA de la campagne en routine ;

Le Consultant travaillera en étroite collaboration avec l'équipe de Helen Keller International, la Division Alimentation Nutrition du Ministère de la Santé et de L'hygiène Publique, l'Unicef, et les autres partenaires de mise en œuvre.

2. Objectifs spécifiques

- Evaluer la situation actuelle de la distribution de la Vitamine A et le déparasitage en routine dans le secteur de la santé (à travers les composantes du système de santé : gouvernance, financement, livraison de services, Ressources humaines, chaîne d'approvisionnement et information sanitaire) et dans les autres secteurs (préscolaire) ;
- Identifier et cartographier toutes les plateformes susceptibles d'atteindre les enfants de 6 à 59 mois ainsi que les critères, opportunités et contraintes d'intégration de la SVA de routine dans chaque plateforme existante ;
- Evaluer la couverture réelle des plateformes pressenties pour la fourniture de la SVA dans le plan à travers le DHIS2
- Identifier et analyser les déterminants et les perspectives de la demande des services de SVA-de routine par les parents d'enfants de 6 à 59 mois ;
- Identifier les points forts, les faiblesses, les opportunités et les menaces (analyse FFOM) de la mise en œuvre de la SVA de la stratégie actuelle ;
- Participer à l'atelier de dissémination des résultats de cette étude ;
- Formuler des recommandations et suggérer des priorités pour l'amélioration du programme de SVA intégré aux services de routine ;

III. LIVRABLES

PHASE DE PREPARATION	NOMBRE DE JOURS
<ul style="list-style-type: none"> • Rédiger le protocole d'étude y compris les outils de collecte • Proposer un chronogramme de mise en œuvre de toutes les activités nécessaires au bon déroulement de l'étude • Proposer un budget détaillé pour conduire l'enquête • Soumettre le protocole au comité national d'éthique <p><u>Livrables : lot 1</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Protocole d'enquête 2. Questionnaires de l'étude sur formats Word et Excel xls form 3. Chronogramme détaillé de toutes les activités de l'étude 4. Lettre d'approbation du comité éthique 	10

COLLECTE DE DONNEES	
<ul style="list-style-type: none"> • Identifier, Recruter les agents de collecte des données • Elaborer les outils de formation • Assurer la formation des agents de collecte • Organiser l'enquête pilote • Proposer un plan de déploiement des équipes • Réviser et finaliser le questionnaire sur la base des résultats de l'enquête pilote. • Elaborer ou réviser le plan d'analyse des données <p>Livrables : lot 2</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Outils de formation 2. Rapport de formation incluant la liste des personnes formées 3. Questionnaires finalisés ; 4. Rapport de la collecte des données 5. Base de données brute, ainsi qu'une base nettoyée, complètes sous format STATA et Excel 6. Do files utilisés pour effectuer l'analyse 7. Plan d'analyse des données. 	15
FINALISATION ET DISSEMINATION DE L'ETUDE	
<ul style="list-style-type: none"> • Proposer un draft du rapport • Préparer une présentation Power Point du rapport • Organiser un atelier de dissémination des résultats <p>Livrables : lot 3</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Draft du rapport de l'étude 2. Présentation du rapport sur power point 3. Rapport de l'atelier y compris le résumé des recommandations et des amendements de l'atelier. 4. Rapport final de l'étude 	5

IV. DUREE DE LA CONSULTANCE

La présente consultance aura une durée de 30 jour ouvrable.

V. PROFIL DU CONSULTANT

Le consultant ou cabinet de consultants choisi doit posséder les qualifications suivantes :

- Master de Santé Publique ou équivalent
- Expérience dans la réalisation de revue de littérature
- Expérience dans la conduite d'analyse situationnelle de programmes de santé et/ou de nutrition
- Capacité à mobiliser des équipes de terrain (enquêteurs, superviseurs...)
- Bonne capacité rédactionnelle en français

- Une bonne maîtrise du système de santé du pays ;
- Expérience dans la collaboration avec les acteurs du ministère de la santé serait un plus ;

VI. SOUMISSION DES PROPOSITIONS DE CONSULTANCE

- Pour être considéré comme recevable par le comité de sélection, le dossier de soumission devra impérativement comprendre :
 - Une proposition technique comprenant : (i) une note méthodologique qui démontre la compréhension de la mission par l'équipe de chercheurs(e)s ; (ii) Un chronogramme détaillé de réalisation de la mission ; (iii) Les curriculum vitae détaillés des membres de l'équipe ;
 - Une proposition financière faisant transparaître clairement les coûts unitaires et les quantités correspondantes.

VII. CRITERES D'ANALYSE DU DOSSIER TECHNIQUE SOUMIS A CANDITATURE

L'analyse du dossier se fera dans trois (3) domaines critiques :

(i) Contenu technique :

- a. Compréhension des Termes de Référence (TDRs)
- b. Conformité de l'approche technique et de la méthodologie proposées
- c. Etendue et profondeur de l'expertise institutionnelle du consultant dans des projets similaires récents

(ii) Gestion et approche :

- a. Pertinence de l'organisation du travail et méthode de gestion de l'évaluation
- b. Adéquation du plan de mise en œuvre de l'évaluation
- c. Capacité à répondre aux échéanciers

(iii) Expériences personnelles des membres de l'équipe et capacités techniques :

- a. Qualification du personnel (un statisticien/analyste, un économiste de la santé...)
- b. Expérience individuelle des membres de l'équipe
- c. Références des membres de l'équipe dans des travaux similaire (en cas de doute, le comité technique pourrait de façon discrétionnaire, demander à toutes les structures citées en référence de produire une attestation de bonne exécution de travaux antérieurs)

Procédures de soumission et date limite de dépôt des dossiers

Le et/ou la consultant(e) ou cabinet de consultant qui est intéressé par cette étude peut fournir les documents suivants :

- Un curriculum vitae détaillé ;
- Une copie de rapport récent d'une étude similaire ;
- La liste de référence d'au moins de 02 institutions avec contacts téléphoniques et adresses mails à l'appui pour lesquelles le et/ou la soumissionnaire à effectuer des enquêtes qualitatives ;
- Une offre technique & financière décrivant le processus de réalisation de cette étude ;

Les dossiers de soumission doivent être physiques et déposés sous plis fermé au Bureau Pays de Helen Keller Intl Guinée sis à Landréah, Corniche Nord. Bp : 6050 /Conakry- Rép. De Guinée au plus tard le **20 Avril 2023 à 16h00**

Le non-respect de cette procédure peut entraîner une disqualification prématurée de votre proposition.

Il est de la responsabilité du soumissionnaire de s'assurer que la proposition est reçue par Helen Keller à la date et l'heure indiquées ci-dessus. **Les propositions reçues après cette heure et date ne seront pas considérées.**

Les offres technique et financière doivent être présentées avec une **lettre d'accompagnement**, portant la signature et le cachet du représentant autorisé de l'organisation du soumissionnaire, et comprenant les informations suivantes :

- i. Date de présentation de la proposition
- ii. Durée de validité de la proposition (minimum 90 jours)
- iii. Nom de l'entreprise ou de l'organisation
- iv. Nom et fonction du représentant autorisé de l'organisation
- v. Type d'entreprise ou d'organisation
- vi. Adresse
- vii. Téléphone
- viii. Courriel
- ix. Numéro d'identification fiscale
- x. Autres documents requis à joindre à la lettre d'accompagnement :
 - a) Copie des documents d'enregistrement ou de constitution dans le registre public, ou des documents équivalents émanant du bureau du gouvernement du pays dans lequel le soumissionnaire est enregistré.
 - b) Copie du certificat d'enregistrement fiscal de l'entreprise ou un document équivalent.
 - c) Copie de la licence commerciale ou un document équivalent.

Les soumissionnaires doivent également soumettre un formulaire signé de déclaration au sujet des conflits d'intérêts. Ce formulaire doit être évalué pour déterminer si le soumissionnaire se trouve actuellement dans une situation de conflit d'intérêts réel ou potentiel selon la définition de l'annexe A. S'il est conclu que tous les conflits d'intérêts déclarés par le soumissionnaire pourraient avoir une incidence négative sur sa capacité à réaliser les prestations, Helen Keller peut décider de rejeter la proposition présentée. Si le formulaire de déclaration de conflit d'intérêts n'est pas correctement rempli, la proposition présentée peut être également rejetée.

Termes et Conditions

1. Cette demande de proposition n'est pas une déclaration d'attribution de Helen Keller Intl et n'engage pas Helen Keller Intl à payer les dépenses encourues pendant la préparation et la soumission d'une offre.
2. Les pièces jointes à cette demande de proposition sont considérées comme faisant partie intégrante de toutes les exigences.
3. Helen Keller Intl peut communiquer avec les Soumissionnaires pour confirmer les coordonnées de la personne habilitée, l'adresse du soumissionnaire, le montant de l'offre et pour confirmer que l'offre a bien été soumise pour cette demande de prix.
4. Fausses déclarations dans l'offre : Les Soumissionnaires doivent fournir des informations complètes et exactes conformément à cette demande de proposition et aux pièces jointes.
5. Divulgaration d'un conflit d'intérêt : Les Soumissionnaires doivent divulguer toute relation passée, présente ou future avec les parties impliquées dans la diffusion, l'examen ou la gestion de cette demande de proposition et l'attribution de l'offre. Le défaut de présentation complète et transparente de cette déclaration peut amener Helen Keller Intl à réévaluer la sélection d'un Soumissionnaire potentiel.
6. Droit de choisir ou de rejeter : Helen Keller Intl se réserve le droit de choisir et de négocier avec les cabinets/consultants identifiés, à sa seule discrétion, comme étant qualifiés pour soumettre des propositions compétitives et peut mettre fin aux négociations sans encourir de responsabilité. Helen Keller Intl se réserve également le droit de rejeter tout ou partie des propositions reçues sans explication.
7. Droits réservés : Les réponses à la demande de propositions deviennent la propriété de Helen Keller Intl. Helen Keller Intl se réserve le droit, à sa seule discrétion :
 - De disqualifier une offre si le Soumissionnaire ne respecte pas les instructions détaillées dans la demande de propositions ;
 - D'exonérer tous les écarts du Soumissionnaire par rapport aux exigences de cette demande de proposition qui, de l'avis de Helen Keller Intl, sont considérés ne pas être des défauts de matériel qui nécessiteraient un rejet ou une disqualification ; ou si une telle exonération favorise une concurrence accrue ;
 - De prolonger le délai de soumission pour toutes les offres à la demande de propositions ;
 - De terminer ou modifier le processus de demande de propositions à tout moment et réémettre la demande de propositions ;
 - De décerner une attribution immédiatement après l'évaluation initiale des offres sans discussion ;

Attestation de Conflit d'Intérêts du Fournisseur et Confirmation d'Intention de Soumission

Le Code de Conduite et de Déontologie de Helen Keller Intl exige une divulgation complète et transparente des activités d'approvisionnement. Les employés de Helen Keller Intl éviter tout conflit d'intérêts ou apparence de conflit d'intérêts ; ils doivent divulguer pleinement leurs actions ou leurs relations avec les fournisseurs, entrepreneurs ou consultants potentiels, et ne doivent pas solliciter, demander, accepter ou convenir d'accepter un avantage de la part d'un fournisseur ou d'un fournisseur potentiel. Le Fournisseur accepte soit : 1) de divulguer des possibilités de conflit d'intérêts ; soit 2) de certifier, au mieux de ses connaissances et en toute bonne foi, qu'aucun employé de Helen Keller Intl, ni aucune personne associée à un employé de Helen Keller Intl, n'est un agent, directeur, administrateur, consultant ou n'a des intérêts financiers directs ou indirects, dans son organisation, ou a reçu ou recevra un avantage financier, directement ou indirectement, grâce à l'attribution d'un contrat par le biais de cette demande de prix. Aux fins de la présente attestation, les personnes « associées » peuvent être notamment : un conjoint, un partenaire domestique, un enfant, un parent, un frère ou une sœur, un beau-frère, un neveu, une nièce, un membre de la famille élargie. Une fausse déclaration matérielle faite en rapport avec cette attestation et / ou le défaut de faire preuve de la vigilance appropriée quand il vérifie les informations qui font l'objet de cette attestation pourrait rendre l'offre du Fournisseur irrecevable aux fins de cette attribution. Le Fournisseur est encouragé à divulguer tout lien avec un employé de Helen Keller Intl susceptible de créer une apparence de conflit d'intérêts, que cette relation réponde ou non aux définitions énumérées ci-dessus.

En signant ci-dessous, le Fournisseur confirme qu'il n'existe aucun conflit d'intérêts connu ou qu'il a divulgué par écrit les possibilités de conflits d'intérêts (veuillez joindre l'attestation de divulgation séparément) ; le Fournisseur accuse réception de cette demande de prix, confirmant ainsi son intention de soumettre une offre conformément aux exigences de la demande de prix.

Le Cabinet/Consultant :

Nom (caractères d'imprimerie) :	
Fonction :	
Signature :	
Date :	